



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones sensibles

Question écrite n° 79118

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la baisse de la dotation budgétaire attribuée au lycée Jean-Zay d'Aulnay-sous-Bois. Le mardi 9 novembre, lors de son conseil d'administration, le lycée Jean-Zay apprenait la perte de son classement « zone sensible ». Ce déclassement entraîne la suppression de 40 103 euros, soit de 13,6 % de son budget de fonctionnement. Le lycée Jean-Zay avait été classé « zone sensible » en 1992 suite aux graves événements qui s'y étaient déroulés, Il en avait tiré des moyens supplémentaires et avec la mobilisation des équipes pédagogiques, la situation de l'établissement s'est progressivement redressée. Malgré un équilibre encore fragile, les moyens obtenus grâce à ce classement permettent aujourd'hui aux enseignants d'obtenir des résultats et d'exercer dans une ambiance plus sereine. Mais ces résultats restent extrêmement précaires. Jean-Zay, qui passe pour un établissement d'excellence en Seine-Saint-Denis, recrute également dans des quartiers en difficulté. Les indicateurs sociaux de la collectivité rendent compte de la difficulté du travail des équipes pédagogiques. La ville d'Aulnay-sous-Bois compte 12 % de chômeurs contre 9,8 % au plan national ; la moitié des foyers fiscaux est non imposable ; plus d'un tiers de l'habitat (36,1 %) correspond à des logements HLM ; 53,3 % des ménages sont allocataires de la caisse d'allocations familiales et 38 % de ces allocataires vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le terrain social de l'établissement demeure très sensible et cette réduction budgétaire survient alors que la ville vient d'enregistrer plusieurs nuits de violences urbaines. Les observateurs, tous horizons confondus, s'accordent pourtant à reconnaître aujourd'hui la nécessité de subventionner les acteurs de terrain, qu'ils soient associatifs ou éducatifs. Cette décision de baisser la dotation relève de la région mais a néanmoins été prise avec l'aval du rectorat de Créteil. Il lui demande les raisons qui conduisent son administration à accepter le déclassement du lycée Jean-Zay d'Aulnay-sous-Bois après les récentes explosions urbaines au risque de voir se dégrader ses résultats et ses conditions de travail.

Texte de la réponse

Selon les informations communiquées par les services du recteur de l'académie de Créteil en date du 22 février 2006, c'est la région qui, suite à une erreur, a supposé un « déclassement » du lycée Jean-Zay de la commune d'Aulnay-sous-Bois. Cet établissement reste bien entendu en zone sensible. Cette décision a été confirmée par le rectorat à Mme la vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France chargée de l'éducation et des lycées, ainsi qu'à l'équipe de direction du lycée Jean-Zay, afin de mettre un terme à cette regrettable méprise.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79118

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10963

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7582